



TACHES BRUNES MAINS

(lentigos solaires ou séniles)

NOTICE D’UTILISATION

IMPORTANT

Lire attentivement l’intégralité de la notice avant d’utiliser le dispositif médical SYLENIQ TACHES BRUNES MAINS. Conserver cette notice pour pouvoir la consulter ultérieurement. Ce dispositif médical est destiné à un usage externe, par une seule personne, et exclusivement sur les taches brunes⁽¹⁾ du dos des mains.

SOMMAIRE

1. Destination, indication et bénéfice attendu
2. Description du dispositif
3. Contre-indications, avertissements et précautions
4. Mode d’emploi
5. Réactions cutanées attendues et effets indésirables
6. Nettoyage, réutilisation et entretien
7. Transport et stockage
8. Règles de sécurité
9. Compatibilité électromagnétique
10. Élimination et sécurité relative à l’aérosol
11. Dépannage et déclaration des incidents
12. Fabricant et distributeur
13. Symboles et marquages
14. Questions/réponses

1. DESTINATION, INDICATION ET BÉNÉFICE ATTENDU

Destination et indication

SYLENIQ TACHES BRUNES MAINS⁽¹⁾ est un dispositif médical de classe IIa destiné au traitement par cryothérapie des taches brunes liées à l’exposition solaire et au vieillissement cutané, situées exclusivement sur le dos des mains. Il est destiné à être utilisé par une personne dans un environnement de soins à domicile, sans qualification médicale. Le dispositif ne doit pas être utilisé sur le visage, le cou, le décolleté, les paumes, les doigts, les poignets, les bras, les jambes, les pieds, la région génitale, les muqueuses ou toute autre partie du corps en dehors du dos des mains.

Bénéfice clinique et performance attendus

Dans les 4 à 8 semaines suivant le traitement (une seule application), la tache brune disparaît⁽²⁾. Le résultat et le délai d’amélioration peuvent varier d’une personne à l’autre. Une seule application doit être réalisée sur une même tache.

Population cible

La population cible est constituée des adultes de 35 à 75 ans présentant, sur une peau saine et intacte du dos de la main, une tache brune clairement identifiable d’un diamètre inférieur ou égal à 6 mm. À partir de 75 ans, utiliser le dispositif uniquement après avis d’un professionnel de santé. Ne pas utiliser avant l’âge de 35 ans.

Reconnaître une tache brune liée au soleil et au vieillissement cutané

Les taches brunes liées à l’exposition solaire et au vieillissement cutané sont appelées lentigos solaires, ou séniles. Elles correspondent à des zones planes d’hyperpigmentation, du brun clair au brun foncé, visibles à la surface de la peau. Elles sont liées à une accumulation localisée de mélanine, pigment produit par les mélanocytes. L’exposition répétée aux rayonnements ultraviolets, l’âge et une prédisposition individuelle peuvent favoriser leur apparition, parfois plusieurs années après les expositions solaires.

Les taches brunes :

- Sont plates (sans relief) et ont la même texture au toucher que la peau normale) ;
- Ne sont pas douloureuses ;
- Ont une forme à peu près ronde et une couleur brune uniforme, mais plus foncée que la peau saine environnante ;
- Mesurent généralement entre 0,5 cm et 1 cm de diamètre (mais, dans certains cas, leur diamètre peut atteindre 3 cm) ;
- Apparaissent très souvent après une longue exposition au soleil, en particulier sur les mains, les avant-bras et les jambes ;
- Peuvent apparaître à l’âge adulte, le plus souvent après 40 ans. Ce dispositif ne doit pas être utilisé avant 35 ans.

AVIS MÉDICAL : Ne pas utiliser le dispositif en cas de doute sur la nature de la tache. Toute lésion nouvelle, évolutive, irrégulière, multicolore, en relief, douloureuse, saignante ou prurigineuse doit être examinée par un professionnel de santé avant tout traitement.



Exemple de lentigos solaires dus à l'exposition au soleil

2. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Principe de fonctionnement

SYLENIQ TACHES BRUNES MAINS est un dispositif médical de classe IIa qui utilise une technologie de précision sur la peau : la CRYOTHÉRAPIE CYTO-SÉLECTIVE (thérapie par le froid). Cette technologie innovante permet selon la sensibilité des cellules au froid de traiter les taches brunes situées exclusivement sur le dos des mains. L'épiderme contient notamment des kératinocytes et des mélanocytes. Les taches brunes sont liées à une accumulation localisée de mélanine produite par les mélanocytes, qui sont sensibles aux températures entre -5 et -15°C.

L'action de **SYLENIQ**, grâce à sa diffusion contrôlée d'un gaz cryogénique, agit principalement sur les mélanocytes et la tache brune disparaît⁽²⁾. Les kératinocytes, sensibles à des températures plus basses, sont ainsi préservés. Le dispositif peut être utilisé uniquement sur des taches brunes d'un diamètre inférieur ou égal à 6 mm.

SYLENIQ TACHES BRUNES MAINS délivre au maximum 20 cycles complets de traitement de quelques secondes chacun. Un cycle de traitement permet de traiter une seule tache d'un diamètre inférieur ou égal à 6 mm. Ne pas effectuer plusieurs cycles successifs sur la même tache.

Contenu de l’emballage

SYLENIQ TACHES BRUNES MAINS

- 1 Dispositif portatif contenant un gaz cryogénique
- 2 Bouton marche-arrêt et voyant lumineux
- 3 Applicateur transparent destiné à entrer en contact avec la tache brune.



Composants du dispositif

Composition et capacité

Composition : 1,1-difluoroéthane (HFC-152a). La formulation ne contient ni colorant, ni phtalate, ni conservateur. Le dispositif délivre au maximum 20 cycles complets, sous réserve des conditions de stockage et d'utilisation. Un cycle correspond à une application sur une seule tache d'un diamètre inférieur ou égal à 6 mm.

3. CONTRE-INDICATIONS, AVERTISSEMENTS ET PRÉCAUTIONS

3.1. Ne pas utiliser le dispositif

- Avant l’âge de 35 ans ;
- Sur une zone autre que le dos de la main ;
- Sur une tache de plus de 6 mm de diamètre (la tache ne doit pas dépasser le diamètre de l'applicateur) ;
- Sur une tache de naissance, une tache de rousseur, un grain de

beauté, un mélasma ou toute lésion irrégulière, non uniforme, en relief, douloureuse, saignante, prurigineuse, croûteuse ou évolutive ;

- Sur une cicatrice, une plaie, une peau irritée ou fissurée, une éruption, une engelure, une infection ou toute affection dermatologique active ;
- En cas d'albinisme ou sur les phototypes I, V ou VI ;
- En cas de diabète, de troubles circulatoires périphériques, d'urticaire au froid, d'hypersensibilité au froid ou de phénomène de Raynaud ;
- En cas d'allergie au gaz HFC-152a ou à l'un des matériaux constituant l'applicateur, le corps du dispositif ou le bouton d'activation ;
- Sur une tache faisant actuellement l'objet d'un traitement par laser, peeling, crème dépigmentante, un autre produit de cryothérapie ou par un dermatologue ;
- Si le dispositif est endommagé, fissuré, incomplet, s'il est tombé, si du liquide a pénétré dans le dispositif ou s'il semble avoir été manipulé ;
- Après la date limite d'utilisation indiquée sur l'étiquette ou l'emballage.

Si vous avez un doute à propos de la nature exacte de votre tache brune (lentigos solaires ou séniles), nous vous recommandons de consulter un médecin.

3.2. Consulter un professionnel de santé avant utilisation

- Si vous avez 75 ans ou plus, ne pas utiliser le dispositif sans avoir préalablement obtenu l'avis d'un professionnel de santé ;
- Si vous êtes enceinte ou allaitez ;
- Si vous prenez un inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (IEC), en raison du risque rare de pemphigus ;
- Si vous présentez une affection ou prenez un traitement susceptible d'altérer la cicatrisation ou la sensibilité cutanée ;
- Si vous n'êtes pas certain que la tache soit un lentigo solaire ou sénile.

3.3. Précautions avant et pendant le traitement

- Utiliser uniquement sur une peau saine, propre et parfaitement sèche. Ne pas appliquer de crème, huile, lotion ou autre produit cosmétique avant le traitement.
- Utiliser en position assise, dans une pièce dont la température est comprise entre +15 °C et +25 °C.
- Maintenir le dispositif vertical, applicateur orienté vers le bas, pendant toute l'activation et le traitement.
- Exercer seulement une légère pression. Maintenir l'applicateur immobile et en contact avec la peau jusqu'à l'extinction du voyant.
- Traiter chaque zone cutanée une seule fois.
- Tenir hors de la vue et de la portée des enfants. Ne laisser aucune autre personne activer le dispositif ou jouer avec celui-ci.

4. MODE D'EMPLOI

Vérifier la taille de la tache

Dispositif éteint, placer l'applicateur au-dessus de la tache afin de comparer celle-ci avec l'ouverture centrale.

- Si la tache tient entièrement dans l'ouverture centrale, continuer le traitement.
- Si la tache est plus large que l'ouverture centrale, il ne faut pas appliquer le traitement et nous vous recommandons de consulter un médecin.

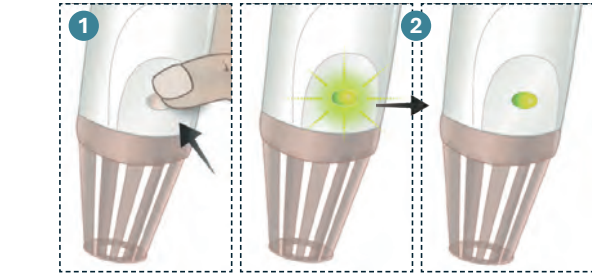
Pour une tache admissible, réaliser une seule application. Ne pas répéter le traitement sur la même tache.

ATTENTION : Arrêter d'utiliser le dispositif si le gaz est libéré en continu pendant plus de 5 secondes, si le dispositif ne peut pas être activé normalement, si le voyant se comporte de façon inattendue ou en cas de tout autre dysfonctionnement. Éloigner le dispositif de la peau et contacter le fabricant ou le distributeur.

Activer le dispositif

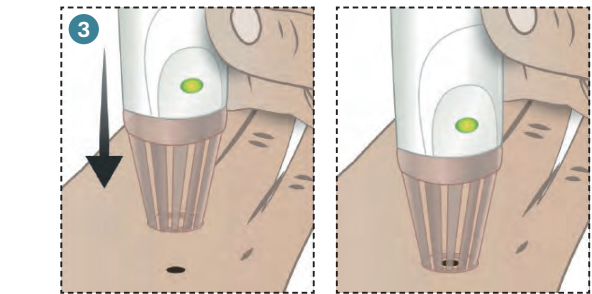
S'asseoir. Poser la main à plat sur une surface stable et lisse. Maintenir le dispositif vertical, applicateur orienté vers le bas.

- 1 Maintenir le bouton marche - arrêt enfoncé jusqu'à ce que le voyant vert clignote, puis relâcher le bouton.
- 2 Attendre que le voyant vert devienne fixe. Si le voyant vert s'éteint avant le début du traitement, recommencer la séquence d'activation.

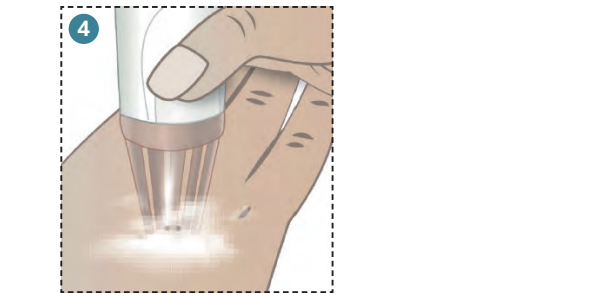


Traiter la tache

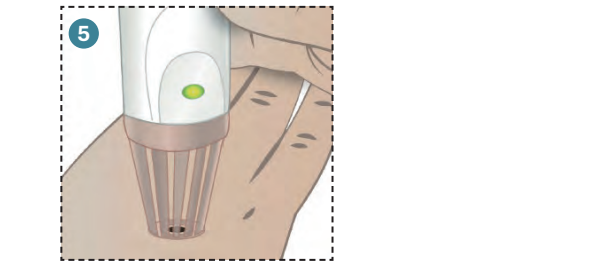
- 3 Placer l'ouverture centrale de l'applicateur directement sur la zone à traiter et exercer une légère pression sur la peau de la main afin de maintenir un contact complet.



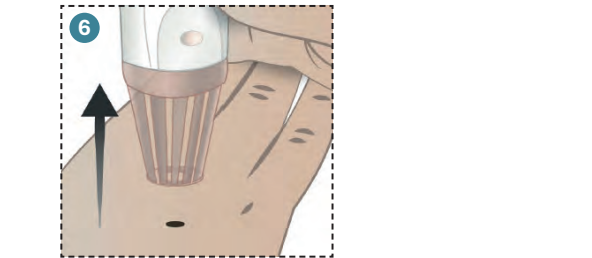
- 4 Appuyer une fois sur le bouton marche - arrêt (voyant vert fixe) puis le relâcher. Le gaz cryogénique est libéré immédiatement sous forme de plusieurs micro-pulvérisations avec un léger bruit. La présence d'un brouillard (vapeur d'eau) visible autour de l'applicateur est tout à fait normale. De même, vous constaterez une légère couche de neige sur la surface de la peau traitée.



- 5 Lorsque la pulvérisation s'arrête, maintenir l'applicateur immobile et en contact avec la peau jusqu'à l'extinction du voyant vert.



- 6 Lorsque le voyant s'éteint, soulever verticalement le dispositif pour l'éloigner de la peau. Le traitement est terminé

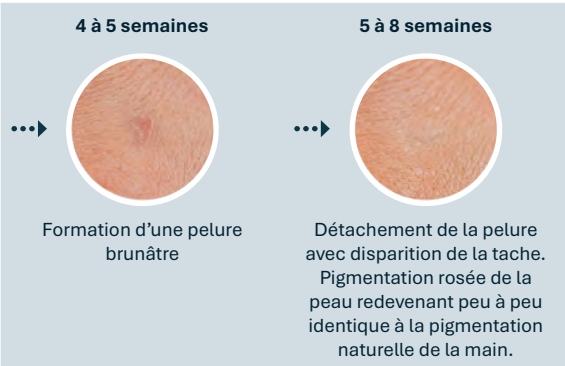
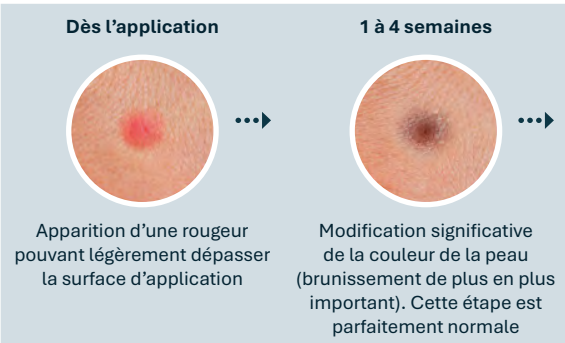


5. RÉACTIONS CUTANÉES ATTENDUES ET EFFETS INDÉSIRABLES

Réactions attendues

- De légers picotements ou démangeaisons peuvent survenir et disparaissent habituellement dans les 10 à 15 minutes.
- Une rougeur locale peut entourer la zone traitée et persister jusqu'à environ 15 jours.
- Dans les 4 à 5 semaines suivant l'application, une très fine pellicule de peau morte brun foncé peut se former sur la zone de la tache et parfois autour de celle-ci. Ne pas essayer de l'enlever : elle doit se détacher spontanément. Ce phénomène peut accompagner l'atténuation de la tache, mais ne permet pas de garantir sa disparition. Une petite zone temporairement rose ou plus claire peut ensuite persister pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois.

Délais après traitement	Aspects attendus
Immédiatement	De légers picotements, démangeaisons ou une rougeur locale peuvent survenir.
Jusqu'à environ 15 jours	Une rougeur locale peut rester visible. Brunissement de plus en plus important
Environ 4 à 5 semaines	Une fine pellicule de peau morte brun foncé peut se former. Ne pas la retirer.
Semaines ou mois suivants	Une petite zone rose ou plus claire peut persister pendant la récupération cutanée.



Quand demander un avis médical ?

- Consulter rapidement en cas de douleur intense ou croissante, de grande cloque, de plaie ouverte, de gonflement important, de rougeur qui s'étend, d'écoulement, de fièvre, de signes d'infection ou de réaction allergique.
- Consulter un professionnel de santé si une rougeur importante persiste après 3 semaines, si la lésion évolue de façon inattendue ou si la tache ne s'est pas améliorée après 8 semaines.
- Ne pas renouveler le traitement d'une lésion persistante ou récidivante sans évaluation médicale.

Protection solaire et soins cutanés

- Ne pas exposer volontairement la zone traitée au soleil pendant au moins un mois.
- Si l'exposition ne peut être évitée, couvrir la zone et appliquer un écran solaire à large spectre SPF 50+.
- Après le traitement, un produit hydratant non irritant peut être appliqué lorsque la peau est sèche. Ne pas utiliser de produit exfoliant, dépigmentant ou irritant sur la zone traitée avant sa récupération complète.

Effets indésirables possibles

En plus des réactions cutanées attendues décrites ci-dessus, les effets indésirables suivants peuvent survenir chez certaines personnes particulièrement sensibles :

- Douleur intense ou croissante au niveau de la zone traitée ;
- Réaction cutanée locale importante ou prolongée, notamment un gonflement important, une rougeur qui s'étend ou une rougeur importante persistant plus de trois semaines ;
- Lésion excessive liée au froid, pouvant se manifester par une brûlure superficielle du deuxième degré très localisée, une grande cloque ou une plaie ouverte ;
- Écoulement au niveau de la zone traitée ;
- Infection locale, pouvant notamment s'accompagner d'une rougeur qui s'étend, d'un écoulement ou de fièvre ;
- Réaction allergique au gaz HFC-152a ou à l'un des matériaux constituant le dispositif.

Arrêter d'utiliser le dispositif et consulter rapidement un professionnel de santé en cas d'apparition de l'un de ces effets. Consulter également un professionnel de santé si la lésion évolue de façon inattendue ou si la tache ne s'est pas améliorée après huit semaines. Ne pas renouveler le traitement sur une lésion persistante ou récidivante sans évaluation médicale.

6. NETTOYAGE, RÉUTILISATION ET ENTRETIEN

- Le dispositif est destiné à être utilisé par une seule personne. Ne pas le partager.
- Après chaque séance de traitement, essuyer uniquement la surface externe de contact de l'applicateur avec du coton propre ou un chiffon doux non pelucheux légèrement humidifié avec de l'eau ou de l'alcool à 70 % (v/v). Éviter toute pénétration de liquide dans le dispositif.
- Ne pas immerger, ne pas rincer sous l'eau courante, ne pas placer au lave-vaisselle et ne pas utiliser d'eau de Javel, de produit abrasif ou d'autre solvant.
- Laisser sécher complètement le dispositif, à distance de toute flamme, étincelle, surface chaude ou autre source d'inflammation, avant de le ranger ou de le réutiliser.
- Avant chaque utilisation, vérifier que l'applicateur est propre, sec, solidement fixé et exempt de fissure, de déformation ou de toute autre détérioration.
- Ne pas utiliser après la date limite d'utilisation, après épuisement des cycles disponibles ou si le dispositif n'effectue plus un cycle normal d'activation et de traitement.
- Ne pas ouvrir, réparer ni modifier le dispositif. Il ne contient aucune pièce réparable par l'utilisateur.

7. TRANSPORT ET STOCKAGE

Conditions de transport

- Température : 0 °C à +50 °C.
- Humidité relative : 15 % à 90 %, sans condensation.
- Pression atmosphérique : 700 hPa à 1 060 hPa, correspondant à une altitude maximale d'environ 3 000 m.
- Ne pas transporter par avion.
- Si le dispositif a été exposé pendant le stockage ou le transport à une température hors de la plage +15 °C à +25 °C, le laisser au repos pendant au moins 12 heures dans un environnement compris entre +15 °C et +25 °C avant toute utilisation.

Conditions de stockage et d'utilisation

- Conserver entre +15 °C et +25 °C.
- Protéger de la lumière solaire, de la poussière, des peluches, de l'humidité, de l'eau et des autres liquides.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues, des sources électriques d'inflammation et des produits du tabac allumés.
- Ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C.

8. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Il est formellement déconseillé d'utiliser **SYLENIQ** TACHES BRUNES MAINS s'il présente des marques de chute, cassure, si une partie ou sa totalité est détériorée ou semble avoir été manipulée par un tiers avant son achat ou si un élément du dispositif venait à manquer.
- Il en est de même si le dispositif a été soumis à de l'eau, de la vapeur d'eau ou une humidité importante et de manière générale à tout type de liquide, solvant ou gaz.
- Tenir hors de la vue et de la portée des enfants et de manière générale de toute personne susceptible d'utiliser le dispositif de manière inappropriée.
- Il convient de ne pas utiliser le dispositif après la date de péremption.

9. COMPATIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE

Le dispositif est destiné à être utilisé dans un environnement de soins à domicile. Les interférences électromagnétiques peuvent empêcher le dispositif d'atteindre la température de traitement prévue. Si le dispositif se comporte de façon inattendue, arrêter de l'utiliser, l'éloigner de la source d'interférence et contacter le fabricant ou le distributeur si le fonctionnement normal ne peut pas être rétabli.

- Ne pas utiliser le dispositif à proximité immédiate d'un autre équipement électrique ni empilé sur celui-ci, sauf si son fonctionnement normal a été vérifié.
- Pendant l'activation et le traitement, maintenir les équipements portables de communication radiofréquence, notamment les téléphones mobiles et câbles d'antenne, à une distance d'au moins 30 cm de toute partie du dispositif.
- Ne pas connecter, associer ou utiliser le dispositif avec des accessoires ou équipements non fournis ou non spécifiés par le fabricant.
- **SYLENIQ** est conforme aux effets d'émission et d'immunité spécifiés dans la norme NF EN 60601-1-2:2016 + A1:2021 (IEC 60601-1-2, édition 4.1). Partie appliquée de type BF.
- Les perturbations électromagnétiques sont susceptibles d'impacter le maintien de la sécurité de base et des performances essentielles de **SYLENIQ**.

Phénomènes	Normes ou méthodes d'essai	Conformité ou niveaux d'essai en environnement de soins à domicile
Émissions RF conduites et rayonnées	CISPR 11	Groupe 1, classe B
Décharges électrostatiques	IEC 61000-4-2	Contact ±8 kV ; air ±2, ±4, ±8 et ±15 kV
Champs électromagnétiques RF rayonnés	IEC 61000-4-3	10 V/m ; 80 MHz à 2,7 GHz ; modulation d'amplitude 80 % à 1 kHz
Champs de proximité des équipements RF sans fil	IEC 61000-4-3	Voir le tableau des champs de proximité RF ci-dessous

RF signifie Radiofréquences

Fréquences d'essai (MHz)	Bande a)	Service a)	Modulations b)	Puissances maximales (W)	Distances (m)	Niveaux d'immunité (V/m)
385	380-390	TATRA 400	Impulsion, 18 Hz	1,8	0,3	27
450	430-470	GMRS 460, FRS 460	FM a), déviation ±5 kHz, sinusoïde 1 kHz	2	0,3	28
710 / 745 / 780	704-787	LTE Band 13, 17	Impulsion, 217 Hz	0,2	0,3	9
810 / 870 / 930	800-960	GSM 800/900, TETRA 800, IDEN 820, CDMA 850, LTE Band 5	Impulsion, 18 Hz	2	0,3	28
1720 / 1845 / 1970	1700-1990	GSM 1800; CDMA 1900; GSM 1900; DECT; LTE Band 1, 3, 4, 25; UMTS	Impulsion, 217 Hz	2	0,3	28
2450	2400-2570	Bluetooth, WLAN, 802.11 b/g/n, RFID 2450, LTE Band 7	Impulsion, 217 Hz	2	0,3	28
5240 / 5500 / 5785	5100-5800	WLAN 802.11 a/n	Impulsion, 217 Hz	0,2	0,3	9

NOTE : si nécessaire, pour obtenir le niveau d'essai d'immunité, on peut réduire la distance entre l'antenne de transmission et l'appareil ou le système EM à 1 mètre. La distance d'essai de 1 mètre est autorisée par l'IEC 61000-4-3.
a) Pour certains services, seules les fréquences de liaison montante sont incluses.
b) La porteuse doit être modulée à l'aide de l'utilisation d'un signal d'onde carrée d'un cycle de service de 50%.
c) Comme variante de la modulation MF, 50% de la modulation d'impulsion à 18 Hz peut être utilisée car pendant qu'elle ne représente pas la modulation réelle, elle représenterait le cas le plus défavorable.

10. ÉLIMINATION ET SÉCURITÉ RELATIVE À L'AÉROSOL INFLAMMABLE (CONTENU DANS LE DISPOSITIF SYLENIQ)



ATTENTION AÉROSOL INFLAMMABLE

Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

100% des composants du dispositif sont recyclables. Le dispositif ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères à la fin de sa durée de vie. Déposer le dispositif complet et non perforé dans un point de collecte agréé acceptant les équipements électriques et les aérosols sous pression, conformément aux exigences locales.

11. DÉPANNAGE ET DÉCLARATION DES INCIDENTS

Dysfonctionnement

Si le dispositif ne peut pas être mis en marche, libère du gaz en continu pendant plus de 5 secondes, est tombé ou est endommagé, ou provoque un effet inattendu, arrêter immédiatement de l'utiliser. Ne pas tenter de le réparer ni de le modifier. Contacter le fabricant ou le distributeur pour obtenir de l'aide.

Incidents graves

Tout incident grave survenu en lien avec le dispositif doit être signalé au fabricant :

- CRYONOVE PHARMA, 50 rue de Chanzy, 28000 Chartres, France
- Mail : contact@syleniq.com
- Tél. : +33 (0) 6 09 02 13 67

ET EN FRANCE À L'AUTORITÉ COMPÉTENTE :

- Site de déclaration en ligne : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>. Sélectionner votre profil, puis la rubrique relative à un dispositif médical / la matériovigilance. La déclaration est ensuite transmise à l'ANSM.
- Adresse postale de l'ANSM : ANSM - Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, 143-147 boulevard Anatole France, 93285 Saint-Denis Cedex, France.
- Tél. ANSM : +33 (0)1 55 87 30 00.
- E-mail matériovigilance ANSM : materiovigilance@ansm.sante.fr. L'ANSM indique notamment cette adresse lorsqu'un patient souhaite ajouter des informations à une déclaration déjà effectuée, en mentionnant sa référence ANSM.

12. FABRICANT ET DISTRIBUTEUR

Fabricant et distributeur, question ou assistance :

- CRYONOVE PHARMA, 50 rue de Chanzy, 28000 Chartres, France
- Mail : contact@syleniq.com

Notice 2600-v9FR_Rev01 - Révision : 2026-09

13. SYMBOLES ET MARQUAGES

Symboles ou marquages	Significations
	Dispositif médical
	Identifiant unique du dispositif ; voir l'étiquette ou l'emballage pour l'identifiant
	Identifie le fabricant du dispositif médical
	Ne pas utiliser après la date indiquée
	Code de lot
	Référence catalogue
	Lire les instructions avant utilisation
	Attention - Signale une information nécessaire à une utilisation sûre
	Plage de température autorisée
	Partie appliquée de type BF
IP22	Protégé contre les doigts ou objets supérieurs à 12,5 mm et contre les chutes verticales de gouttes d'eau lorsque le dispositif est incliné jusqu'à 15°
	Ne pas jeter avec les ordures ménagères
	Marquage CE accompagné du numéro d'identification de l'organisme notifié
	Aérosol inflammable (GHS02)

Autres marquages de l'emballage : e 39 ml indique la quantité nominale de produit ; le marquage 56 ml indique la capacité du récipient aérosol ; le Triman signale qu'une consigne de tri s'applique ; le Point vert indique la contribution du metteur sur le marché à un dispositif agréé de valorisation des emballages.



14. QUESTIONS/RÉPONSES

- **Puis-je utiliser SYLENIQ TACHES BRUNES MAINS après m'être appliqué une crème ou une huile ?**

SYLENIQ TACHES BRUNES MAINS doit être appliqué sur une peau sèche et sans soin cosmétique préalable. Quelques minutes après le traitement de la tache brune, vous pouvez appliquer une crème hydratante sur la peau traitée, à l'exclusion des crèmes anti-taches et des soins cosmétiques irritants (peeling par exemple).

- **3 semaines après le traitement, ma tache brune est toujours rouge. Est-ce normal ?**

Il s'agit d'une réaction ou d'un résultat inattendu. IL EST TRÈS FORTEMENT CONSEILLÉ DE CONSULTER UN MÉDECIN.

- **Ma tache brune n'a pas disparu après 8 semaines, est-ce normal ?**

Il s'agit d'une réaction ou d'un résultat inattendu. IL EST TRÈS FORTEMENT CONSEILLÉ DE CONSULTER UN MÉDECIN.

- **Ma tache est devenue plus foncée qu'avant le traitement, est-ce normal ?**

Oui, c'est la réaction normale au traitement. Référez-vous au paragraphe 5 pour plus d'informations.

- **Est-ce que je peux traiter ma tache brune en été ?**

Oui. Attention toutefois, après le traitement d'une tache brune, il est très fortement déconseillé d'exposer au soleil la zone traitée pendant 1 mois minimum. En cas d'exposition au soleil, appliquer un écran solaire à large spectre SPF 50+

(1) Lentigo solaire ou sénile.

(2) Dans un délai de 4 à 8 semaines après le traitement 71,7% des taches traitées ont montré un éclaircissement de leur couleur d'au moins 75% (limite de visibilité des taches) - Etude clinique réalisée sur 30 personnes 2017 - CPCAD CHU de Nice